

Nomination

Chef de la zone à régime restrictif (ZRR) IRDL

La présidente,

Vu le Code pénal, notamment ses articles 410-1, 413-7 et R 413-1 et suivants ;
Vu le décret n° 2011-1425 du 2 novembre 2011 portant application de l'article 413-7 du code pénal et relatif à la protection du potentiel scientifique et technique de la nation ;
Vu l'arrêté du 3 juillet 2012 relatif à la protection du potentiel scientifique et technique de la nation ;
Vu la circulaire interministérielle n°3415/SGDSN/AIST/PST du 7 novembre 2012 de mise en œuvre du dispositif de protection du potentiel scientifique et technique de la nation ;
Vu l'arrêté du 24 janvier 2022 portant création de la ZRR de l'université Bretagne Sud n°56F200ZRR1 au sein de l'Institut de Recherche Dupuy de Lôme (IRDL - UMR6027) ;
Vu les statuts de l'université Bretagne Sud ;
Vu la décision DEC213781DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6027 intitulée Institut de recherche Dupuy de Lôme (IRDL) et portant nomination de Monsieur Philippe LE MASSON en qualité de directeur de l'UMR IRDL ;
Vu l'élection de Madame Virginie DUPONT en qualité de présidente de l'université Bretagne Sud par délibération n°2024-080 du conseil d'administration du 2 juillet 2024 ;

Arrête

Article 1. Monsieur Philippe LE MASSON est nommé chef de la Zone à Régime Restrictif (ZRR) de l'Institut de Recherche Dupuy de Lôme (IRDL - UMR 6027). Cette nomination prend effet à compter du 26 mars 2024, date de sa prise de fonctions.

Article 2. Cette fonction s'inscrit dans le cadre défini par la lettre de mission en annexe au présent arrêté.

Virginie DUPONT

